Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_02_1-DE

MAIRIE

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026.06.02_1

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Olivier CADIOU

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint- Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Secrétaire de Séance : M. Olivier CADIOU

2- Révision des tarifs communaux

(Délibération n° 2026-06-02_1)

Christophe QUENEL, adjoint, informe le Conseil municipal qu'une révision de l'ensemble des tarifs communaux a été réalisée afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement des services et des équipements municipaux, tout en garantissant une gestion financière équilibrée.

Les tarifs ont été examinés dans leur ensemble. Certains sont maintenus, tandis que d'autres sont révisés afin de tenir compte de l'évolution des charges supportées par la commune les nouveaux tarifs concernent

- les locations des salles communales (Ar Brug, salle Yves Le Nan et salle d'animation) ;
- les tarifs applicables aux associations et collectivités ;
- les locations de mobilier et de matériel ;
- les prestations diverses (photocopies, terre végétale, buses, etc.) ;
- les frais relatifs aux animaux ;
- les concessions et prestations du cimetière.

Les grilles tarifaires détaillées seront annexées à la délibération.

Par ailleurs, il est proposé de modifier les modalités de location des salles pour les goûters afin d'optimiser l'occupation des équipements communaux. Les locations seraient désormais autorisées uniquement du lundi au jeudi, à l'exclusion des week-ends. La durée de mise à disposition serait limitée à quatre heures, les goûters seraient exclusivement organisés à la salle Yves Le Nan et l'état des lieux de sortie serait réalisé le premier jour ouvrable suivant la location.

Il est proposé que l'ensemble de ces tarifs soit applicable pour une durée de **trois ans**, à compter du **1er juillet 2026.**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_02_1-DE

TARIFS DES LOCATIONS

AR BRUG CAUTION DE 1 000.00 €	1 JOUR		2 JOURS / WEEKEND		3 JOURS	
	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
HABITANTS DE LA COMMUNE						
Salle carrelée (40 personnes)	120	40	170	60	220	80
Tarifs actualisés	130	50	180	70	240	100
Salle parquet et scène (100 personnes)	170	60	220	80	270	90
Tarifs actualisés	180	70	230	90	290	100
Salle entière (190 personnes)	270	90	370	120	420	140
Tarifs actualisés	280	100	380	130	440	160
HABITANTS HORS COMMUNE						
Salle carrelée (40 personnes)	200	70	250	90	350	100
Tarifs actualisés	210	80	260	100	370	120
Salle parquet et scène (100 personnes)	250	90	300	100	450	120
Tarifs actualisés	260	100	310	110	470	140
Salle entière (190 personnes)	350	120	460	150	560	200
Tarifs actualisés	360	140	480	170	580	220
Chauffage du 01/10 au 31/03	30	/	60	/	90	/
Tarifs actualisés	40	/	70	/	100	/

ASSOCIATIONS	
Associations de la commune	Gratuit sur réservation
Collectivités territoriales	Gratuit sur réservation
Associations extérieures (CUMA, Groupama, etc,)	200 €
Tarifs actualisés	210
Divers cours	60€/heure
Tarifs actualisés	65

Salle Y. Le NAN (75 personnes assises) CAUTION DE 1 000.00 €	1 JOUR		2 JOURS / WEEKEND		3 JOURS	
	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
HABITANTS DE LA COMMUNE	100	30	150	40	190	55
Tarifs actualisés	110	40	160	50	200	60
HABITANTS HORS COMMUNE	130	50	180	70	230	90
Tarifs actualisés	140	60	190	80	240	100

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_02_1-DE

ASSOCIATIONS

CAUTION 150.00 €

Associations de la commune	Gratuit sur réservation	
Collectivités territoriales	Gratuit sur réservation	
Associations extérieures (CUMA, Groupama, etc,) : réunion	70 €	30 €
Tarifs actualisés	80	40
Associations extérieures (CUMA, Groupama, etc,) : repas	150 €	50 €
Tarifs actualisés	160	60

PARTICULIERS POUR CAFE APRES OBSEQUES	50 €
Tarifs actualisés	50
GOUTER	50 €
Tarifs actualisés	60

SALLE D'ANIMATION	1 JOUR		WEEKEND (jusqu'à 01h00)	
CAUTION 500.00 €	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
HABITANTS DE LA COMMUNE				
Salle	35		90	
Tarifs actualisés	40		90	
Salle + matériels	55			
Tarifs actualisés	60		120	
Salle + matériels + plancher	320			
Tarifs actualisés	400		400	
HABITANTS HORS COMMUNE				
Salle	40		145	
Tarifs actualisés	45		150	
Salle + matériels	105			
Tarifs actualisés	110		180	
Salle + matériels + plancher	310			
Tarifs actualisés	450		450	

ASSOCIATIONS	
Associations de la commune	Gratuit
Nouveau tarifs	Gratuit
Hors communes	35

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_02_1-DE

Nouveau tarifs	40
Hors communes + matériel	100 €
Nouveau tarifs	110

MOBILIER	
HABITANTS DE LA COMMUNE	
Tables pliantes 2,0*0,80 (Q=40)	1,70€ l'unité
Tarifs actualisés	1,8
Chaises (300)	0,40€ l'unité
Tarifs actualisés	0,5
HABITANTS HORS COMMUNE	
Tables pliantes 2,0*0,80 (Q=40)	2,40€ l'unité
Tarifs actualisés	2,5
Chaises (300)	0,40€ l'unité
Tarifs actualisés	0,6

PERCOLATEUR	
HABITANTS DE LA COMMUNE	15 €
Tarifs actualisés	15
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	GRATUIT
Tarifs actualisés	GRATUIT
HABITANTS HORS COMMUNE	25 €
Tarifs actualisés	30
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	25 €
Tarifs actualisés	30

DIVERS	TARIFS	LIVRAISON
Terre végétale	5€ le m3	15 €
Tarifs actualisés	1	20 €
Buse diamètres 200 mm	13€ le m	/
Tarifs actualisés	15	/
Buse diamètres 250 mm	17€ le m	/
Tarifs actualisés	20	/
Photocopies A4 noir et blanc	0,30 €	
Tarifs actualisés	0,35 €	
Photocopies A4 couleur	0,30 €	
Tarifs actualisés	0,35 €	

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_02_1-DE

Photocopies A3 noir et blanc	0,30 €
Tarifs actualisés	0,35 €
Photocopies A3 couleur	0,30 €
Tarifs actualisés	0,35 €
Photocopies pour associations de la commune	Gratuites
Tarifs Inchangés	Gratuites
Souricide	5€ les 25 sachets
Tarifs inchangés	5.00 €
Frais de capture et transport d'animaux	
Tarifs actualisés	A la charge du propriétaire
soins	
Tarifs actualisés	A la charge du propriétaire
Elagage	
Tarifs actualisés	à la charge du propriétaire

CIMETIERE		TARIF
Vente de caveaux (habitants ou attache fiscale)		3 000 €
RENOUVELLEMENT pour 15 ans		
Fosse 1 place		80
	Tarifs actualisés	85
Fosse 2 places		130
	Tarifs actualisés	140
Fosse 3 places	Tarifs actualisés	170
	Tarifs actualisés	180
Caveau 2 places		130
	Tarifs actualisés	140
Caveau 3 places	Tarifs actualisés	170
	Tarifs actualisés	180
COLUMBARIUM		
15 ans		630.00
	Tarifs actualisés	650.00
Pose et dépose des portes		40.00
	Tarifs actualisés	45.00
Location caveau communal		

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_02_1-DE

Par jour pour les 2 premiers mois		0,25
	Tarifs actualisés	0,30
Par jour pour les3ème et 4ème mois		0,35
	Tarifs actualisés	0,35

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, **décide :**

- D'approuver la révision des tarifs communaux tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- De fixer ces tarifs pour une durée de **trois ans** ;
- D'approuver les nouvelles modalités de location des salles pour les goûters, à savoir :
  - Location autorisée uniquement du lundi au jeudi ;
  - Exclusion des locations le week-end ;
  - Durée maximale de quatre heures ;
  - Organisation des goûters exclusivement à la salle Yves Le Nan ;
  - Réalisation de l'état des lieux de sortie le premier jour ouvrable suivant la location ;

- De préciser que ces nouveaux tarifs et modalités entreront en vigueur à compter du **1er juillet 2026** ;

- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire
Olivier CADIOU

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY
29440

Acte rendu Exécutoire compte tenu de :
La transmission au contrôle de légalité, le 02 juillet 2026
La publication, le 02 juillet 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.